

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2015





SOMMAIRE

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 16 juin 2016 (Rapport de gestion)

L

LE GROUPE	
Evènements marquants de l'exercice & perspectives 2016	
Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015	
AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE	
Capital social	8
Rachats d'actions par la société	
Actionnariat des salariés	12
LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES	
Les dirigeants de la Société	13
Proposition d'affectation des résultats	
Autres propositions	18
Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société	2.5
Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures	
contrôle interne et de gestion des risques (article L.225-37 du Code	de
Commerce)	
Comptes consolidés	
Principes et méthodes comptables	
Périmètre de consolidation	
Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015	
Tati Ca initi matitia.	01



Comptes annuels

Notes sur le bilan	73
Notes sur le compte de résultat	82
Autres informations	84
Tableau de flux de trésorerie	88
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	89

- ► Déclaration du responsable du rapport annuel
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- ▶ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des commissaires aux comptes, établi en l'application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 16 JUIN 2016

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE conformément à la Loi et aux statuts de notre Société, pour vous exposer d'une part l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et nos perspectives d'avenir et pour soumettre d'autre part à votre approbation les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice (compte de résultat, bilan et annexe) ainsi que l'affectation des résultats qui ressortent des comptes que vous aurez à approuver.

LE GROUPE

Créé en 1989 et coté sur Euronext depuis 1999, AURES est constructeur de matériels et terminaux point de vente et périphériques associés. Ces équipements (EPOS hardware) sont des systèmes ouverts à architecture PC destinés à la gestion et l'encaissement dans les magasins spécialisés - alimentaires et non alimentaires -, la grande distribution ou encore l'hôtellerie-restauration - et tous les points de vente et de service (POS), quelle que soit leur taille ou leur secteur.

Avec un chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 76,8 M€ pour 2015, le Groupe AURES possède une présence mondiale, avec un siège en France, des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie et aux USA, ainsi qu'un réseau de partenaires, distributeurs et revendeurs implantés dans plus de 50 autres pays.

1. Evènements marquants de l'exercice

La très forte croissance (+ 20,3 %) et les résultats historiques démontrent, à nouveau, le bien-fondé de la croissance externe réalisée début 2013 (acquisition du groupe J2).

Au cours de l'exercice 2015, la société a continué à réduire l'utilisation des couvertures de change du fait de l'existence d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises (plus de 70% à fin 2015) suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

Par ailleurs, la société a annoncé, le 14 janvier 2015, la suspension de son contrat de liquidité conclu avec Aurel BGC, en raison du niveau du cours de l'action supérieur à 48 euros, prix maximum d'achat du programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 11 juin 2014. Le contrat de liquidité a repris à l'issue de l'assemblée générale du 18 juin 2015, suite au vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

2. Perspectives 2016

Le Yuno, dernier terminal point de vente du groupe, a connu un démarrage record. Plus de 15 000 exemplaires ont été commercialisés en 2015, année de lancement.

Cette performance exceptionnelle démontre le bon positionnement du terminal et permet d'envisager une belle réussite commerciale pour ce produit.

3. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

La Société a annoncé, le 23 février 2016, la résiliation de son contrat de liquidité conclu avec Aurel BGC, à effet au 29 janvier 2016 au soir.

Par ailleurs, la Société a conclu un nouveau contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI avec GILBERT DUPONT qui a pris effet le 1er février 2016 au matin.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 20 avril 2016.

4. Risques financiers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited, la société bénéficie désormais d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Au 31 décembre 2015, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élève à 7 770 K\$ dont 1 324 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Risque de crédit

Le Groupe AURES apporte une attention particulière au recouvrement de ses créances.

Chaque société du groupe possède un service propre qui assure le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, lettres de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a un risque relatif à un client, un pays ou une zone géographique.

Les dépréciations sur créances douteuses s'élevaient au 31 décembre 2015 à 260 K€, soit 1,98% du montant total des créances clients contre 353 K€ l'année dernière, soit 3,27 % des créances clients.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 208 K€ contre 11 K€ en 2014. L'essentiel de ces pertes était provisionné.

Le Groupe AURES n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2015.

Risque lié aux approvisionnements

Au-delà de sa politique de diversification de ses approvisionnements, le Groupe mesure l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes du Groupe AURES en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Risque homme clé

Au regard de la structure du capital du Groupe et de la présence du dirigeant fondateur, le Groupe prend en compte le risque lié à l'homme clé et a mis en place, suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems, un « board of directors », permettant une gestion des opérations courantes de la société par ces derniers.

<u>Litiges</u>

Concernant la première affaire, en date du 24 janvier 2014, l'ancien dirigeant a engagé une procédure d'appel suite au jugement de première instance rendu en sa faveur par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013 et pris en charge dans les comptes au 31 décembre 2013. Cette procédure n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. La société a donc maintenu la position prise lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et n'a pas constaté de provision complémentaire.

En ce qui concerne la seconde procédure, en date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

5. Résultats consolidés résumés

€	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	76 851 581	63 877 226
Résultat opérationnel	9 222 275	6 717 889
Résultat financier	672 736	377 814
Résultat des activités courantes avant impôt	9 895 011	7 095 703
Charge d'impôts	(2 694 926)	(2 255 840)
Résultat net consolidé	7 200 085	4 839 863
Résultat net part du Groupe	7 138 230	4 780 245

6. Bilan consolidé résumé

€		31/12/2015	31/12/2014*
Actif non courant		6 654 802	7 157 116
Actif courant		37 520 835	29 016 907
	TOTAL ACTIF	44 175 637	36 174 020
Capitaux propres part du groupe		19 163 729	13 183 119
Intérêts minoritaires		64 049	58 195
Total capitaux propres		19 227 778	13 241 314
Passif non courant		4 497 376	6 134 973
Passif courant		20 450 483	16 797 733
	TOTAL PASSIF	44 175 637	36 174 020

^{*}Retraité avec l'application d'IFRIC 21.

7. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le chiffre d'affaires du Groupe AURES atteint 76.8 millions d'euros, en progression de 20.3%.

Il est à noter qu'à taux de change constant 2014, le chiffre d'affaires est en hausse de 13.3%.

La ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique est la suivante :

K€	31/12/2015	31/12/2014
France	20 597	18 316
Grande Bretagne	20 378	17 443
Allemagne	5 790	5 030
Autres Etats de la CEE	5 068	3 416
USA	13 942	10 989
Australie	7 581	6 062
Autres Etats hors CEE	3 495	2 621
TOTAL	76 851	63 877

Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à 7 200 K€ contre 4 840 K€ en 2014.

Le résultat opérationnel du groupe est de 9 222K€ contre 6 718 K€ en 2014, en hausse de 137.3%.

Ce résultat inclut l'amortissement des relations clients et clause de non concurrence comptabilisées en actifs incorporels suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited à hauteur de 698 K€.

La marge commerciale est en recul de 0,75 points, ce qui s'explique principalement par l'évolution défavorable du taux de change €/USD au cours du premier semestre 2015.

Les charges externes restent globalement maîtrisées en hausse de 14% sur l'année. La hausse concerne les honoraires, les transports sur ventes et la sous traitance liée aux prestations de service.

Le poste « autres produits opérationnels » inclut la somme de 643 K€ correspondant à la participation financière d'un fournisseur aux coûts liés à la mise au point, aux tests, au déverminage et au lancement d'un produit.

Le résultat financier s'établit à 673 K€ contre 378 K€ au 31 décembre 2014 et comprend 100 K€ d'intérêts relatif à la dette liée à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

Le pourcentage de la charge d'impôt ressort à 27.3% du résultat, contre 31.8% en 2014, soit une diminution de 4,5 points. Cette diminution est principalement liée à la comptabilisation d'un produit non récurrent de 441 K€ du fait de la prise en compte de l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en Grande Bretagne (actuellement fixé à 20% et devant passer à 18% d'ici 2020) dans le cadre de la détermination des impôts différés passifs liés à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology Limited.

Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Les zones géographiques ont été définies en regroupant les entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires : zone France, zone Europe, zone USA et Australie suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems en date du 2 janvier 2013.

	2015				20	014		
K€	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	24 646	30 338	21 868	76 852	21 863	24 974	17 040	63 877
Résultat opérationnel	5 452	2 275	1 495	9 222	4 155	1 983	580	6 718
Résultat net consolidé	4 300	1 747	1 153	7 200	2 659	1 489	692	4 840

8. Activité des filiales

Les filiales du groupe réalisent leurs activités dans leur pays domestique et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale allemande s'élève à 7 587 K€, en hausse de 19%.

La contribution de la société AURES Technologies GmbH au résultat net consolidé est de 619 K€ contre 596 K€ en 2014.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale AURES Technologies Ltd s'élève à 22 751 K€ contre 18 607 K€ en 2014.

La contribution de la société AURES Technologies Limited au résultat net consolidé est de 1 128 K€ contre 893 K€ en 2014.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale américaine s'élève à 14 287 K€.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 755 K€ contre 400 K€ en 2014.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale australienne s'élève à 7 581 K€.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 398 K€ contre 292 K€ en 2014.

L'effectif du groupe par société est le suivant :

	31/12/2015			31/12/2014		
	TOTAL	Encadrement	Employé	TOTAL	Encadrement	Employé
FR	46,9	19,3	27,6	45,9	18,2	27,7
DE	11,0	1,0	10,0	9,7	1,0	8,7
UK	27,2	2,0	25,2	27,1	3,6	23,5
J2 US	8,5	1,0	7,5	8,0	1,0	7,0
J2 AUS	8,5	1,0	7,5	5,7	1,0	4,7
	102,1	24,3	77,8	96,4	24,8	71,6

9. Recherche et développement

Il n'existe pas de dépense de ce type au cours de l'exercice.

S.A. AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE

1. Capital social

Le capital social de la société est composé de 1 000 000 actions au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la répartition du capital de la société était la suivante :

Actionnariat	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Public	396 586	39,66	400 181	28,63	400 181	28,81
Patrick CATHALA	388 009	38,80	732 263	52,40	732 263	52,72
AXLUAS S.A.R.L. (1)	50 746	5,07	100 446	7,19	100 446	7,23
Gilles BOUVART (2)	43 541	4,35	43 541	3,12	43 541	3,14
Sous total (1)+(2)	94 287	9,43	143 987	10,31	143 987	10,37
ALTO INVEST	49 571	4,96	49 571	3,55	49 571	3,57
ALPENSTOCK MONT BLANC	62 844	6,28	62 844	4, 49	62 844	4,52
Autodétention	8 703	0,87	8 703	0,62	-	-
TOTAL	1 000 000	100%	1 397 549	100%	1 388 846	100%

Il est précisé qu'à la connaissance de la société, la société AXLUAS S.A.R.L. est contrôlée par Monsieur Gilles BOUVART.

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2015 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L 233-7, sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Détenant plus de 5%				
AXLUAS S.A.R.L.	50 746	5,07	100 446	7,19
ALPENSTOCK MONT BLANC	62 844	6,28	62 844	4,50
<u>Détenant plus de 10%</u>				
<u>Détenant plus de 15%</u>				
<u>Détenant plus de 20%</u>				
<u>Détenant plus de 25%</u>				
<u>Détenant plus de 30%</u>				
<u>Détenant plus de 33 1/3%</u>				
Patrick CATHALA	388 009	38,80		
<u>Détenant plus de 50%</u>				
Patrick CATHALA			732 263	52,40
<u>Détenant plus de 66 2/3%</u>				
<u>Détenant plus de 90%</u>				
<u>Détenant plus de 95%</u>				

Par courrier reçu le 2 octobre 2015 complété par un courrier reçu le 5 octobre 2015, l'Autorité des marchés financiers a été informée des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 31 août 2015, effectuées à titre de régularisation :

- la société à responsabilité limitée AXLUAS (1 allée d'Orléans, 92160 Antony) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir individuellement, à cette date, 50 200 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 99 900 droits de vote, soit 5,02% du capital et 7,15% des droits de vote de cette société;
- M. Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, par suite d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir, directement et indirectement, à cette date, 93 631 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 182 971 droits de vote, soit 9,36% du capital et 13,09% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles BOUVART	43 431	4,34	83 071	5,94
AXLUAS SARL	50 200	5,02	99 900	7,15
Total Gilles BOUVART	93 631	9,36	182 971	13,09

M. Gilles Bouvart a précisé détenir, au 5 octobre 2015, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, 94 287 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 183 627 droits de vote, soit 9,43% du capital et 13,14% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles BOUVART	43 541	4,35	83 181	5,95
AXLUAS SARL	50 746	5,07	100 446	7,19
Total Gilles BOUVART	94 287	9,43	183 627	13,14

Par ailleurs, postérieurement à la clôture de l'exercice, par courrier reçu le 29 mars 2016, la société à responsabilité limitée AXLUAS (1 allée d'Orléans, 92160 Antony) a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi individuellement en baisse, le 8 mars 2016, le seuil de 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir individuellement, à cette date, 43 009 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 86 018 droits de vote, soit 4,30% du capital et 6,15% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

À cette occasion, M. Gilles Bouvart n'a franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, aucun seuil et a précisé détenir au 8 mars 2016, 84 900 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 167 349 droits de vote, soit 8,49% du capital et 11,97% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	41 891	4,19	81 331	5,82
AXLUAS SARL	43 009	4,30	86 018	6,15
Total Gilles BOUVART	84 900	8,49	167 349	11,97

M. Gilles Bouvart a précisé détenir, au 29 mars 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société AXLUAS qu'il contrôle, 79 225 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 155 999 droits de vote, soit 7,92% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

-	Actions	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Gilles BOUVART	41 891	4,19	81 331	5,82
AXLUAS SARL	37 334	3,73	74 668	5,34
Total Gilles BOUVART	79 225	7,92	155 999	11,16

Conformément à l'article 9 des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

2. Rachats d'actions par la société

L'Assemblée Générale en date du 18 juin 2015 a autorisé la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce à acheter en bourse ses propres actions dans la limite de 5% du capital de la société, soit au maximum 50 000 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions qui poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du cours de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par l'attribution gratuite d'actions,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 17 décembre 2016 et le prix maximum d'achat a été fixé à 85 euros par action.

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2015:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	2 590	63,27 €	0,26%
Nombre d'actions cédées	2 252	59,69€	0,23%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2015	699	66,14€	0,07%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2015	8 004	20,46 €	0,80%

Il n'y a pas de frais de négociation sur les opérations d'achats et de ventes d'actions au cours de l'exercice.

La société n'a pas procédé à des réallocations d'actions au cours de l'exercice.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015 est 209 974,90 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 est 565 990,90 €.

Il est précisé que la société a annoncé, le 14 janvier 2015, la suspension de son contrat de liquidité conclu avec Aurel BGC, en raison du niveau du cours de l'action supérieur à 48 euros, prix maximum d'achat du programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 11 juin 2014 (communiqué en date du 14 janvier 2015). Le contrat de liquidité a repris à l'issue de l'assemblée générale du 18 juin 2015, suite au vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Par ailleurs, la Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec Aurel BGC, à effet le 29 janvier 2016 au soir.

La Société a conclu le 17 décembre 2015 un nouveau contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI avec GILBERT DUPONT qui a pris effet le 1er février 2016 au matin.

3. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice.

En 2015, aucune opération sur titres visée aux articles L.621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'AMF n'a été réalisée.

4. Actionnariat des salariés

Conformément à l'article L.225-102 du code du commerce, nous vous précisons qu'il n'existe pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES

1. Les mandataires sociaux de la Société

Votre conseil d'administration est composé de cinq membres :

- Monsieur Patrick CATHALA, administrateur et Président Directeur Général
- Monsieur Daniel CATHALA, administrateur
- Monsieur Régis CATHALA, administrateur
- Monsieur Alfredo FREIRE, administrateur
- Madame Isabelle BAPTISTE, administrateur

Les mandats de Messieurs Patrick CATHALA et Daniel CATHALA ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 11 juin 2014.

Les mandats de Messieurs R. CATHALA et A. FREIRE arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat de Madame I. BAPTISTE expire à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.1. Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du 21 mai 2008, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick CATHALA assume la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été maintenue lors du conseil d'administration du 11 juin 2014 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au terme de son mandat d'administrateur lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.2. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

En application de l'Article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 la somme totale de 691 891 € au Président Directeur Général, répartie comme suit :

€ Rémunération		Avantage en nature*	Jetons de présence	
Patrick CATHALA	686 000	5 891	NEANT	

^{*} L'avantage en nature correspond à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 10 juin 2013 a fixé le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de 6 000 €. Il est précisé que les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraites ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

Il convient de préciser que la rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

1.3. Liste des mandats

En application de l'Article L 225 – 102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons les mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Patrick CATHALA

- P.D.G. de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Geschäftsführer AURES GmbH (DE) (a)
- Director AURES Technologies Ltd (UK) (a)
- Director J2 Retail Technology Ltd (UK) (a)
- Director J2 Retail Systems Ltd (UK) (a)
- President J2 Retail Systems Inc (USA) (a)
- Director de AURES Technology Pty Ltd (AU) (a)
- Président de la SAS CAFI (91)
- Gérant de la SCI CABOU (91)
- Gérant de la SCI LE TESSALIT (91)
- Gérant de la SCI DESCA (91)
- Gérant de la SCI LAUREST (91)
- Gérant de la SARL PAGAE (91)
- Gérant de la SCI LE CRISTAL UN (91)
- (a) Sociétés du groupe AURES

Daniel CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Régis CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Alfredo FREIRE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Madame Isabelle BAPTISTE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

2. L'activité de la Société

€	31/12/2015	31/12/2014	
Produits d'exploitation	60 669 578	52 755 477	
Charges d'exploitation	55 144 662	47 884 396	
Résultat d'exploitation	5 524 916	4 871 081	
Résultat financier	1 940 693	1 051 826	
Résultat courant	7 465 609	5 922 907	
Résultat exceptionnel	650 887	(21 881)	
Impôts	(2 218 675)	(1 924 871)	
Résultat net	5 897 821	3 976 156	

2.1. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à 5 525 K€ contre 4 871 K€ en 2014, en hausse de 13 ,4 % et enregistre les variations suivantes :

- Le chiffre d'affaires affiche une hausse de 15,0 %, le mix ventes hors groupe/groupe passant de 43/57% à 42/58%,
- la marge brute globale s'établit à 20,6 % contre 22,2% en 2014 du fait du changement de mix du chiffre d'affaires et de l'évolution du taux de change défavorable €/USD,
- les charges externes représentent 4,2 % du chiffre d'affaires contre 4,9 % en 2014,
- la masse salariale chargée s'élève à 4 805 K€ contre 4 448 K€ en 2014.

La provision pour garantie donnée aux clients figure en dotation pour risques et charges et s'élève à 263 K€ au 31 décembre 2015 contre 299 K€ au 31 décembre 2014.

2.2. Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 941 K€ au 31 décembre 2015 contre 1 052 K€ au 31 décembre 2014.

Il intègre le versement de dividendes de la filiale britannique à hauteur de 966 K€ (contre 387 K€ en 2014) et un versement de dividendes de la filiale allemande à hauteur de 504 K€ (contre 162 K€ en 2014).

Pour le reste, le résultat financier est composé des intérêts créditeurs des comptes courants des filiales pour 2 K€, des intérêts des emprunts et découverts bancaires pour 105 K€ et de gains de change nets pour 569 K€.

2.3. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 651 K€ et se compose principalement d'une participation financière d'un fournisseur aux coûts liés à la mise au point, aux tests, au déverminage et au lancement d'un produit à hauteur de 643 K€, de boni net sur rachat d'actions propres à hauteur de 12 K€, de la reprise d'avoirs suite à prescription commerciale pour 33 K€ et d'amortissements dérogatoires pour -36K€.

2.4. Le résultat net

Le résultat net à fin 2015 s'élève à 5 898 K€ contre 3 976 K€ en 2014 en hausse de 48,3 %.

3. Le bilan

Le bilan résumé de la société AURES TECHNOLOGIES se présente ainsi :

€		31/12/2015	31/12/2014
Actif immobilisé		8 649 472	9 981 648
Stocks		5 588 602	5 001 569
Avances et acomptes		50 173	11 580
Clients et comptes rattachés		14 446 905	11 684 854
Autres créances		233 994	189 669
VMP		163 741	163 741
Disponibilités		3 782 424	790 898
Charges constatées d'avance		253 645	94 214
Ecart de conversion		48 126	73 741
	TOTAL ACTIF	33 217 082	27 991 914
Capitaux propres		16 529 037	12 081 996
Provisions pour risques et charges		311 339	372 812
Dettes		16 311 388	15 273 608
Ecart de conversion		65 318	263 497
	TOTAL PASSIF	33 217 082	27 991 914

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été présentés selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que pour l'exercice 2014.

4. Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2015	5 897 821,03 €
+ Report à nouveau bénéficiaire	7 922 777,92 €
= BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	13 820 598,95 €
- Dividende de 2,00 euro par action	2 000 000,00 €
- Report à nouveau	11 820 598,95 €

Le conseil d'administration vous propose de fixer le dividende brut par action à 2,00 euro au titre de l'exercice 2015. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait mis en paiement le 24 juin 2016 et la date de détachement du coupon interviendrait le 22 juin 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibl	les à la réfaction	Revenus non éligibles à la réfaction	
	Dividendes	Autres revenus distribués		
2012	-		-	-
2013	-		-	-
2014	1 500 000,00€ *		-	-
	Soit 1,50 € par action			

^(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

5. Filiales et participations

Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social	AURES Technologies Ltd	Aures Technologies GmbH	J2 Systems Technology Ltd
	Runcorn, GB	Furstenfelbruck, DE	Warrington, GB
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 1 576 929	669 650 €	£ 35 225
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0€	0€	0€
Chiffre d'affaires	£ 16 647 405	7 597 414 €	£0
Résultat	£ 850 132	621 673 €	£0

Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social	J2 Retail System Ltd	AURES Technologiess Pty	J2 Retail Systems Inc	
	Warrington, GB	Mortdale, AUS	Irvine CA, USA	
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000	
Capitaux propres autres que le capital	£ 3 461 860	AUS \$ 2 296 126	\$(2 348 260)	
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %	
Valeur brute des titres	0€	0€	0€	
Valeur nette des titres	0€	0€	0€	
Prêts, avances	0€	0€	0€	
Chiffre d'affaires	£0	AUS \$ 11 212 065	\$ 15 833 640	
Résultat	£0	AUS \$ 563 024	\$ 763 787	

6. Autres propositions

Les résolutions à titre ordinaire concernent l'approbation des comptes annuels et consolidés et la proposition d'affectation du résultat.

Par ailleurs, il sera soumis à l'Assemblée les propositions suivantes :

Conventions réglementées

A titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos sont soumises à la présente Assemblée.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours du dernier exercice clos, et vous demandons de bien vouloir en prendre acte purement et simplement.

Par ailleurs, nous vous précisons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 décembre 2015, a procédé à l'examen de chacune des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- Bail commercial au profit de la SCI Cabou

Le Conseil a ainsi pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avaient conduit à les autoriser initialement.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

Enfin, en application des nouvelles dispositions légales issues de l'ordonnance du 31 juillet 2014, les conventions conclues par la société avec ses filiales qu'elle détient directement ou indirectement à 100 % (le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales) ne sont pas soumises à la procédure des conventions réglementées (article L.225-39 du Code de commerce).

Après examen et discussion, le Conseil d'Administration a déclassé en conventions non règlementées les conventions conclues avec ses filiales à 100% ci-après :

- Convention d'avances en comptes courants et convention de trésorerie conclues avec la société Aurès Technologies Limited ;
- Convention d'assistance administrative conclue avec la société Aurès Technologies Limited ;
- Fourniture de marchandises et rémunération des opérations commerciales avec la société Aurès Technologies Limited ;

En conséquence de ce déclassement, le conseil ne sera plus tenu de procéder à leur examen annuel conformément à l'article L.225-40-1 du Code de commerce

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a déclassé les conventions réglementées suivantes en conventions courantes conclues à des conditions normales :

- Convention d'avances en comptes courants et convention de trésorerie conclues avec la société Aurès Technologies GmbH ;
- Convention d'assistance administrative conclue avec la société Aurès Technologies GmbH;
- Fourniture de marchandises et rémunération des opérations commerciales avec la société Aurès Technologies GmbH;

- Renouvellement de l'autorisation de racheter ses propres actions

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 120 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 6 000 000 euros.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous vous proposons cette résolution à l'ordre du jour au titre de l'obligation triennale prévue à l'article L.225-129-6 du Code de commerce. Aux termes de cette disposition, une Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée, tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de cette délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours côtés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinente ni opportune, le Conseil d'Administration vous suggère de la rejeter.

- Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

Le Conseil d'administration ne dispose pas à ce jour d'autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Nous vous proposons cette résolution afin de permettre à la société de disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, et de bénéficier, le cas échéant, des nouvelles dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite Loi Macron).

Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an. Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions; déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux; le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement; procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution; le cas échéant, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition; prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation, le cas échéant, exigée des bénéficiaires; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

- Division de la valeur nominale des actions

Il vous sera proposé de fixer la valeur nominale des actions de la société à 0,25 € et, par voie de conséquence, de diviser chaque action de 1 € de valeur nominale chacune, en procédant à l'échange de ces actions à raison de la remise de quatre actions de 0,25 € contre une action de 1 €, étant précisé que cette division prendrait effet à une date fixée par le conseil d'administration.

Nous vous précisons que le droit de vote double tel que prévu par les dispositions de l'article 9 des statuts de la société, serait alors attribué dès leur émission aux actions nominatives de 0,25 € provenant de la division des actions nominatives de 1 € bénéficiant de ce droit, le délai de quatre ans stipulé n'étant pas interrompu par l'échange.

Du seul fait de l'échange des actions, les actions de 0,25 € seraient purement et simplement substituées aux actions de 1 € qui seraient annulées, sans qu'il ne résulte de cet échange aucune novation dans les relations existant entre la société et ses actionnaires.

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver cette délégation et donner pouvoir au Conseil d'Administration pour procéder à cet échange à une date postérieure à la date de paiement du dividende, constater le nombre d'actions de 0,25 € alors existantes, modifier en conséquence les statuts et d'une manière générale, faire le nécessaire pour appliquer les présentes décisions au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

7. Informations légales

7.1. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous déclarons que la société a exposé la somme de 44 351,98 € au titre des dépenses et charges somptuaires donnant lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

7.2. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

En l'application des articles L 441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2015 s'établit comme suit :

	Echues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours
Dettes fournisseurs en K€	231	4 096	2 665	597
Dettes fournisseurs en %	3%	54%	35%	8%

Les dettes échues au 31 décembre 2015 ont été majoritairement réglées au cours du mois de janvier 2016.

Pour mémoire la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014 était la suivante :

	Echues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours
Dettes fournisseurs en K€	1 488	2 210	1 099	21
Dettes fournisseurs en %	31%	46%	23%	0%

7.3. Nomination/renouvellement du commissaire aux comptes

Le mandat de la société FM RICHARD et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire a été renouvelé lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société AFIGEC SARL 26/28 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS PERRET a été nommé comme commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société FIDUREX lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

En application de l'Article L 225 – 102 - 1 du Code de Commerce et les articles 148-2 et 148-3 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société.

8.1. Informations sociales

· Effectif total, embauche, licenciement, heures supplémentaires

La société emploie 45 personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

Il a été procédé à 3 embauches et 2 licenciements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

· Réduction de l'effectif

La société ne prévoit, sauf circonstances exceptionnelles, aucune réduction de l'effectif.

· Temps de travail, absentéisme

La société pratique un horaire hebdomadaire de 35 heures. L'absentéisme est faible.

Rémunérations et leur évolution, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 La rémunération globale s'est élevée à 4 805 300 € en 2015 contre 4 447 591 € en 2014.
 La société respecte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Non applicable

· Bilan des accords collectifs

Il n'existe aucun accord collectif.

Formation

La société verse 1 % de la masse salariale aux organismes de formation.

· Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société emploie trois travailleurs handicapés.

· Les œuvres sociales

La société contribue aux œuvres sociales selon les prescriptions légales et conventionnelles.

· L'importance de la sous-traitance

Elle est non significative

Notre filiale britannique emploie uniquement des ressortissants britanniques.

Notre filiale allemande emploie uniquement des ressortissants allemands.

Notre filiale américaine emploie uniquement des ressortissants américains.

Notre filiale australienne emploie uniquement des ressortissants australiens.

8.2. Informations sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la Directive européenne DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), AURES Technologies SA reprend et recycle l'ensemble des matériels qu'il commercialise et facture.

9. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes 1- Capital social et 5 – Filiales et participations.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il
 existe un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérés pour lesquelles il
 est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire
 (article 9 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de leurs droits de vote.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.
- Les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au 2- Rachat d'actions.
- Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

10. Annexes réglementaires

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau visé à l'Article R.225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, les annexes réglementaires portant informations sur les filiales et participations ainsi que le relevé global des rémunérations allouées aux cinq personnes les mieux rétribuées de l'entreprise.

Il est rappelé que les actionnaires :

- ont disposé d'un droit de communication temporaire avant la tenue de l'assemblée;
- ont pu demander à la Société de leur adresser certains documents avant la tenue de l'assemblée;
- disposent à toute époque de l'année d'un droit de communication permanent sur les documents ayant trait aux assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions de bien vouloir adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises à l'exception de la sixième résolution (délégation PEE).

Le conseil d'administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

(Article L 225-37 du Code de Commerce)

L'objet de ce rapport annuel est notamment de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre entreprise a pris connaissance des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise publiés par MIDDLENEXT en décembre 2009 et par l'AFEP-MEDEF en juin 2013(mis à jour en novembre 2015) et les a analysées au regard de ses propres principes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, la société précise qu'elle ne se réfère à aucun des codes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de cing membres.

Les membres du conseil sont les suivants :

Nom	Fonction	Age	Nationalité	Date de nomination / renouvellement	Fin de mandat
Patrick CATHALA	Administrateur et Président Directeur Général	59 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 11/06/2014	AG 2020
Daniel CATHALA	Administrateur	62 ans	Française	AG 21/05/2008 AG 11/06/2014	AG 2020
Régis CATHALA	Administrateur	56 ans	Française	AG 30/06/2011	AG 2017
Alfredo FREIRE	Administrateur	48 ans	Française	AG 30/06/2011	AG 2017
Isabelle BAPTISTE	Administrateur	52 ans	Française	AG 07/06/2012	AG 2018

La liste des autres fonctions et mandats exercés par nos administrateurs figure au paragraphe 1.3 du rapport de gestion du conseil d'administration.

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2015.

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, Madame Isabelle BAPTISTE a été nommée administrateur lors de l'assemblée générale du 7 juin 2012. Le conseil est ainsi composé de 20% d'administrateur féminin.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni quatre fois.

L'article 12 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

L'agenda des réunions du conseil a notamment été le suivant :

28/04/2015

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
- Questions diverses

18/06/2015

- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015 à l'effet d'opérer sur les actions propres de la société en application de l'article l-225.209 du Code de Commerce

22/09/2015

- Arrêté du Bilan et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2015,
- Questions diverses

16/12/2015

- Rémunération du président
- Déclassement des conventions réglementées

1.3. Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L 225 – 238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués 8 jours avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Le conseil d'administration n'a pas mis en place de comités spécialisés.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Pouvoir du Président Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, est fixée au début de chaque exercice, et, est généralement revue une fois par an, en décembre.

Une information détaillée figure dans le rapport de gestion.

4. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participations aux assemblées sont définies par les statuts de la Société, article 16.

5. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

5.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Le contrôle interne désigne l'ensemble des procédures arrêtées par la Direction ayant pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations et objectifs définis par les organes sociaux, par les lois et règlements, normes et règles internes applicables,
- prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et prudence l'activité et la situation de l'entreprise,
- s'assurer de la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne comme tout système de contrôle ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

5.2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Compte tenu de la taille de l'entreprise, la structure de la société est simple. Le contrôle interne est assuré pour partie par la Direction Générale et pour partie par le service administratif et financier.

Les décisions stratégiques du conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction Générale qui assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction composée de 4 directions opérationnelles :

- Commerciale
- Marketing/communication
- Technique
- Administration et finances

L'équipe de Direction se réunit lorsque cela est nécessaire et décide de plans d'actions spécifiques dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

L'activité est une activité de négoce et de services, il n'y a pas de transformation de matière.

Les actifs sont principalement des marchandises en stock et du matériel informatique et de bureau.

La société utilise l'ERP Microsoft Dynamics (NAVISION) depuis le 1^{er} janvier 2009 qui permet la gestion des stocks en continu. En outre, un inventaire physique est réalisé annuellement.

De même, la comptabilité est tenue en interne sur l'ERP Microsoft Dynamics standard adapté aux besoins de la société.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif.

A ce titre, chaque utilisateur de Microsoft Dynamics a des droits d'utilisation de l'ERP limités à son domaine de compétences, à l'exception des deux utilisateurs clefs que sont le directeur des systèmes d'information et le directeur financier.

Le système d'information fait l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur une procédure de sauvegarde journalière des données informatiques et des règles de gestion des login et mots de passe permettant l'accès au réseau informatique.

L'ensemble des notes de service sont regroupées et constituent la base des procédures.

La société dispose en outre d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

En ce qui concerne les filiales, les comptabilités sont révisées par des experts comptables locaux et la direction financière de la maison mère. Pour les besoins des déclarations fiscales locales, les filiales font appel à des fiscalistes.

Les comptes de la filiale britannique sont certifiés par un auditeur local. Les comptes des filiales américaine et australienne sont audités pour les besoins de l'audit des comptes consolidés.

5.3. Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles suivants sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux, production de tableaux de bord mensuels pour chacune des entités du groupe afin de suivre et contrôler les ventes réalisées, la prise de commande, les taux de marge et comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec l'exercice précédent,
- au niveau du département marketing/communication pour vérifier l'avancement des opérations de communication et de marketing en termes de réalisation et de coûts par rapport aux objectifs fixés,
- au niveau du département technique pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en termes de service après-vente, support technique, tests et référencement produits, recherches de solutions,
- au niveau du département administratif et financier qui regroupe les fonctions comptabilité, trésorerie, finance et contrôle de gestion, production d'un reporting de trésorerie, suivi du recouvrement et de la gestion des stocks, suivi des couvertures de change, et reporting sur les frais de personnel relatif au service commercial.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département administratif et financier et repose sur l'ERP Microsoft Dynamics permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
 - Depuis 2010 la production des comptes consolidés s'effectue via le logiciel ETAFI CONSO.

La Direction Générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la direction financière. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site Actusnews, publications légales) eu égard à la cotation des actions de la société au marché d'Euronext Paris.

6. Contrôle interne et gestion des risques

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans le domaine comptable et financier.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités de la Société.

Cependant le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

Le Président du conseil d'administration

Patrick CATHALA

COMPTES CONSOLIDES

Notes	ACTIF		31/12/2015	31/12/2014*
	ACTIFS NON-COURANTS			
4.1.	Ecart d'acquisition		403 185	379 917
4.2.	Immobilisations Incorporelles		5 153 911	5 640 101
4.3.	Immobilisations Corporelles		440 047	532 863
4.4.	Autres actifs financiers		257 049	266 557
4.18.	Impôts différés actifs		400 610	337 678
		TOTAL ACTIFS NON COURANTS	6 654 802	7 157 116
	ACTIFS COURANTS			
4.5.	Stocks et en-cours		13 357 323	12 435 237
4.6.	Clients et comptes rattachés		12 839 921	10 456 244
4.7.	Autres actifs courants		1 914 309	1 467 701
	Actifs financiers à la juste valeur		281 190	129 077
4.8.	Trésorerie et équivalent de trésorerie		9 128 092	4 528 645
		TOTAL ACTIFS COURANTS	37 520 835	29 016 907
	TOTAL ACTIF		44 175 637	36 174 020

Notes	PASSIF		31/12/2015	31/12/2014*
	CAPITAUX PROPRES			
	Capital		1 000 000	1 000 000
	Réserves		11 025 499	7 402 874
	Résultat de l'exercice		7 138 230	4 780 245
			19 163 729	13 183 119
	Participations ne donnant pas le contrôle		64 049	58 195
4.9.		TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 227 778	13 241 314
	PASSIFS NON COURANTS			
4.11.	Emprunts et dettes financières non courants		2 239 570	3 578 911
4.18.	Impôts différés passifs		939 541	1 489 782
4.10.	Provisions pour risques et charges		1 318 265	1 066 280
		TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 497 376	6 134 973
	PASSIFS COURANTS			
4.12.	Fournisseurs et comptes rattachés		11 559 506	8 150 197
4.11.	Emprunts et dettes financières courants		2 820 747	2 702 375
	Instruments financiers dérivés		0	0
	Impôt courant		1 060 190	1 581 940
4.13.	Autres passifs		5 010 040	4 363 221
		TOTAL PASSIFS COURANTS	20 450 483	16 797 733
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		44 175 637	36 174 020

^{*} L'exercice comparatif a été retraité à la suite de l'application d'IFRIC 21 « Droits et taxes » (voir note 1 des comptes consolidés).

Notes	Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
4.14.	Chiffre d'affaires	76 851 581	63 877 226
	Achats consommés	(50 328 536)	(41 350 666)
	Charges de personnel	(9 409 159)	(8 282 146)
	Charges externes	(6 218 344)	(5 454 029)
	Impôts et taxes	(416 707)	(419 280)
4.2./4.3.	Dotation aux amortissements	(1 112 656)	(1 036 114)
4.5/4.6/4.10.	Dotation aux provisions	(203 120)	(247 584)
4.15.	Autres produits et charges d'exploitation	(649 098)	(357 088)
	Résultat opérationnel courant	8 513 961	6 730 319
4.16.	Autres produits opérationnels	708 634	49 726
4.16.	Autres charges opérationnelles	(320)	(62 156)
	Résultat opérationnel	9 222 275	6 717 889
	Coût de l'endettement financier brut	(167 822)	(181 342)
4.17.	Coût de l'endettement financier net	(167 822)	(181 342)
4.17.	Autres produits financiers	2 573 743	1 487 723
4.17.	Autres charges financières	(1 733 185)	(928 567)
4.18.	Charge d'impôt	(2 694 926)	(2 255 840)
	Résultat net	7 200 085	4 839 863
	Part du groupe	7 138 230	4 780 245
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	61 855	59 618
4.20.	Résultat net de base par action	7.20	4.82
4.20.	Résultat net dilué par action	7.20	4.82

Etat de résultat global

Notes	Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
	Résultat net consolidé, part du Groupe	7 138 230	4 780 245
	Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	324 299	355 221
	Ecarts de conversion	324 299	355 221
	Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	20 279	(116 709)
	Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	20 279	(116 709)
	Autres éléments totaux du résultat global	344 578	238 512
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0	0
	Résultat global, part du Groupe	7 482 808	5 018 757

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé (1)	7 200	4 840
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	1 357	1 179
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(157)	(56)
-/+ Plus et moins-values de cession		
+Coût de l'endettement financier net	166	182
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés) = CAF AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	2 695	2 256
NET ET IMPOT (A)	11 261	8 401
- Impôts versés (B)	(3 928)	(1 245)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3) (C)	325	(3 020)
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A)+(B)+(C)	7 658	4 136
 Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles + Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles +/- Incidence des variations de périmètre +/- Variation des prêts et avances consentis 	(160)	(411)
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(160)	(411)
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	(6)	26
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 487)	
 Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées + Encaissements liés aux nouveaux emprunts 	(56)	(18)
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 333)	(861)
- Intérêts financiers nets (y compris contrats de location financement)	(168)	(183)
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	(3 050)	(1 036)
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	40	49
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D+E+F+G)	4 488	2 738
TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE (I)	3 159	420
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE (J)	7 647	3 159

⁽¹⁾ Y compris intérêts dans des participations ne donnant pas le contrôle

⁽²⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

⁽³⁾ Y compris dette liée aux avantages au personnel

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN MILLIERS D'EUROS

CA	APITAL	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Total capitaux propres au 1er janvier 2014	1 000	7 324	(300)	8 024	17	8 041
Résultat global		4 664	355	5 019	59	5 078
Dividendes versés					(18)	(18)
Opérations sur titres en autocontrôle		48		48		48
Autres			14	14		14
Changement de méthode IFRIC 21		78		78		78
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 000	12 114	69	13 183	58	13 241
Résultat net		7 138		7 138	62	7 200
Ecarts de conversion			324	324		324
Ecarts actuariels sur les régimes prestations définies	à	20		20		20
Résultat global		7 158	324	7 482	62	7 544
Dividendes versés		(1 487)		(1 487)	(56)	(1 543)
Opérations sur titres en autocontrôle		(18)		(18)		(18)
Autres		4		4		4
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 000	17 771	393	19 164	64	19 228

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002, le groupe AURES présente ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards « IFRS », telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2015.

Le référentiel peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2016.

Une nouvelle interprétation est d'application obligatoire en 2015. Il s'agit de :

IFRIC 21 « Droits et taxes »

L'analyse menée par le groupe sur le fait générateur de chaque taxe au sens d'IFRIC 21 a conduit à identifier la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour laquelle le fait générateur de la comptabilisation de la charge est modifié.

La C3S a fait l'objet d'un retraitement qui conduit à comptabiliser la charge annuelle dès le 1^{er} janvier alors qu'elle était étalée précédemment.

L'application de cette interprétation est sans impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs », les informations comparatives ont été retraitées. Cette application rétrospective a conduit à retraiter les états financiers annuels 2014.

L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2014 est de 78K€.

Les informations comparatives dans l'ensemble des tableaux annexes s'entendent après impact d'IFRIC 21.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe.

Enfin, lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées par le groupe AURES.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2. Modalités de consolidation

1.2.1. Méthodes

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société AURES Technologies S.A. et en intégration globale les comptes des filiales qu'elle contrôle.

Par ailleurs la société AURES Technologies S.A. n'exerce aucun contrôle conjoint ou influence notable sur une autre entreprise.

1.2.2. Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. L'écart d'acquisition est soumis, au minimum à un test annuel, et, plus fréquemment, s'il existe des indicateurs de perte de valeur, et, est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

1.2.3. Estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2015 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Cela concerne principalement :

- Les provisions : voir note 1.3.8.
- Les immobilisations incorporelles : voir note 1.3.1.
- Les engagements de départ à la retraite: considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre de ces engagements est déterminée à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité. En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés. Voir note 1.3.9.
- Les impôts différés actifs : des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. Voir note 1.3.14.

1.2.4. Opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, les achats en devises font généralement l'objet de contrats d'achat à terme de devises étrangères.

Sont mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée ou lorsque le contrôle de cette activité est cédé, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

1.2.5. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

1.2.6. Participations ne donnant pas le contrôle

L'ensemble des résultats d'une filiale est affecté à la part groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des participations ne donnant pas le contrôle à l'intérieur des capitaux propres.

1.3. Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.3.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et de développement. Ces derniers sont intégrés par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

La relation clients est amortie linéairement sur une durée de 10 ans.

Les clauses de non concurrence sont amorties linéairement sur une durée de 2 ans.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, voir note 4.1.

Pour réaliser le test de dépréciation, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels testés sont alloués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Ces UGT représentent le niveau le plus fin auquel ces actifs sont suivis pour les besoins de gestion interne et correspondent à chaque secteur opérationnel tel que défini en note 4.14 des notes aux comptes consolidés.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif et les durées d'utilité décrites cidessous :

-	Installations techniques Matériel et outillage	1 à 5 ans
-	Installations générales, agencements	2 à 10 ans
-	Matériel de transport	4 à 5 ans
-	Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
-	Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les amortissements économiques sont homogènes entre les différentes sociétés du Groupe.

1.3.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements. La société ne détient pas à la clôture de l'exercice de participation non consolidée ou de créances rattachées à ces participations.

1.3.4. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût selon la méthode du « coût moyen pondéré » et de leur valeur de réalisation.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, frais de douane et assurance).

Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût moyen pondéré, i.e. principalement en raison de l'obsolescence liée à des changements techniques ou de gamme de produits.

1.3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées de façon individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté.

1.3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les chèques et effets à l'encaissement, les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.7. Actions propres

En application de l'IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient du lot cédé est établi selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO) ; les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

1.3.8. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'IAS 37, les obligations à l'égard des tiers, existantes à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources probable font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

1.3.9. Provision pour retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les pertes et gains actuariels (changements d'hypothèses ou expérience) sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

1.3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents aux biens ont été transférés aux clients. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

Les remises et ristournes accordées aux clients sont généralement, lorsqu'elles peuvent être estimées d'une manière fiable, comptabilisées simultanément à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

1.3.11. C.V.A.E.

Le groupe a choisi de présenter la CVAE sur la ligne « Impôts et taxes » .

1.3.12. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le groupe a choisi de présenter le CICE au sein du résultat d'exploitation, en déduction des charges de personnel selon la vue de la norme IAS 19.

Le CICE est calculé et déclaré par année civile.

1.3.13. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent les charges commerciales ainsi que les charges administratives et générales.

Le résultat opérationnel incorpore en plus les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles qui correspondent au résultat des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles et d'autres produits et charges identifiés, non récurrents et significatifs (principalement des provisions relatives à des litiges).

Ce classement est conforme à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC.

1.3.14. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité consolidée, corrigée des impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur consolidée des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale peuvent donner lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu ou anticipé à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux reportables dont la récupération pourrait être jugée improbable ne sont pas comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte, le cas échéant, des effets de toutes les actions potentiellement dilutives sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

1.3.16. Instruments financiers

Le Groupe a mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur : les coûts des transactions attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les dérivés sont évalués à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat de la période compte tenu de l'absence de documentation formelle de l'efficacité de la couverture.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	31/12/2015			31/12/2014			
	% de détention	% de contrôle	Méthode	% de détention	% de contrôle	Méthode	
AURES Technologies Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG	
AURES Technologies GmbH	90%	90%	IG	90%	90%	IG	
J2 Retail Systems Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG	
J2 Retail Systems Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG	
J2 Retail Systems Pty	100%	100%	IG	100%	100%	IG	
J2 Systems Technology Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG	

I.G. Intégration globale

3. Conversion des éléments en monnaies étrangères

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaie étrangère retenus pour la consolidation des entités en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2015	Taux moyen 2014	Taux de clôture 31/12/2015	Taux de clôture 31/12/2014
Dollar américain	1,10500	1,33550	1,08870	1,21410
Dollar australien	1,47900	1,46510	1,48970	1,48290
Livre sterling	0,72440	0,80600	0,73395	0,77890

Les écarts de conversion constatés dans les autres éléments du résultat global résultent principalement de l'évolution du dollar américain, du dollar australien et de la livre sterling entre 2014 et 2015.

4. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015

Les chiffres sont indiqués en euros.

4.1. Ecart d'acquisition

Les travaux d'affectation du prix d'acquisition de la société J2 Systems Technology ont été réalisés au cours de l'exercice 2013.

L'affectation du prix d'acquisition était la suivante :

- 362 600 € correspondent à l'écart d'acquisition (converti à 403 185 € au taux de clôture au 31 décembre 2015),
- 6 198 137 € correspondent à la relation clients,
- 100 355 € correspondent à des clauses de non concurrence, et,
- 1 700 649 € correspondent aux impôts différés passifs.

Les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2015 incluent en écart d'acquisition la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net de la société J2 Systems Technology pour un montant converti de 4 960 445 € au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2015, la société a tenu compte de l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en Grande Bretagne (actuellement fixé à 20% et devant passer à 18% d'ici 2020) dans le cadre de la détermination des impôts différés passifs liés à l'acquisition.

L'impact du changement de taux a été comptabilisé au compte de résultat pour un montant de 441 K€.

Le détail des immobilisations incorporelles est présenté en note suivante.

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs à la juste valeur identifiés, en livre sterling, étaient les suivants :

En Livre Sterling	02/01/2013 Actif		02/01/2013 Passif	
Relation clientèle		5 058 300		
Clause de non concurrence		81 900		
Immobilisations corporelles		159 263		
Stocks		3 382 206		
Créances		2 965 575		
Trésorerie		167 524		
Capital et réserves			5 729 808	
Dettes à court terme			4 697 060	
Impôts différés passifs			1 387 900	
	TOTAL	11 814 768	11 814 768	

Sur l'exercice 2015, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition, alloué par UGT, réalisé au titre de l'exercice, n'a pas conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable est supérieure à la valeur de l'actif testé.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont :

Base retenue pour la valeur recouvrable : Valeur d'utilité

Source retenue : Plan à 4 ans + année normative actualisée à l'infini

Taux d'actualisation avant impôt: 13,7%

Taux de croissance long terme : 2,5%

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 100 bp) et le taux de croissance organique (± 100 bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Virement	Variation taux de change	31/12/2015
Relation clients	6 494 159				397 728	6 891 887
Clause de non concurrence	105 148				6 440	111 588
Concessions, brevets et droits similaires	1 013 538	16 843	(3 404)	84 524	14 645	1 126 146
TOTAL	7 612 845	16 843	(3 404)	84 524	418 813	8 129 621

Les mouvements enregistrés sous « virement » correspondent au transfert des immobilisations en cours vers les postes d'affectation définitifs.

Amortissements	31/12/2014	Dotations	Reprises	Virement	Variation taux de change	31/12/2015
Relation clients	1 298 832	698 275			70 460	2 067 567
Clause de non concurrence	105 148				6 440	111 588
Concessions, brevets et droits similaires	568 763	228 744	(3 402)		2 449	796 554
TOTAL	1 972 744	927 019	(3 402)		79 349	2 975 710

En valeur nette, le total du poste immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Valeurs nettes	31/12/2014	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Virement	Variation taux de change	31/12/2015
TOTAL	5 640 101	(910 176)	(2)	84 524	339 464	5 153 911

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

					Variation	
Valeurs brutes	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Virement	taux de change	31/12/2015
Installations techniques, matériel et outillage	256 494	8 206	(67 981)		13 483	210 202
Autres immobilisations corporelles	1 224 723	134 804	(66 451)	(84 524)	28 765	1 237 317
TOTAL	1 481 217	143 010	(134 432)	(84 524)	42 248	1 447 519

Amortissements	31/12/2014	Dotations	Reprises	Virement	Variation taux de change	31/12/2015
Installations techniques, matériel et outillage	255 187	20 456	(67 981)		14 803	222 465
Autres immobilisations corporelles	693 167	146 754	(66 335)		11 421	785 007
TO [*]	TAL 948 354	167 210	(134 316)		26 224	1 007 472

En valeur nette, le total du poste immobilisations corporelles a évolué comme suit :

Valeurs nettes	31/12/2014	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Virement	Variation taux de change	31/12/2015
TOTAL	532 863	(24 200)	(116)	(84 524)	16 024	440 047

Il n'existe pas au 31 décembre 2015 d'immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location » qui seraient incluses dans le poste « immobilisations corporelles ».

4.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Variation taux de change	31/12/2015
Immobilisations financières	266 557	8 088	(17 864)	267	257 049

Il s'agit principalement des dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des différentes entités et d'une retenue de garantie (110 067 €) prélevée par OSEO lors de la mise en place de son financement en décembre 2012.

4.5. Stocks

		31/12/2015	31/12/2014
Marchandises		13 868 917	12 867 071
Dépréciation		(511 594)	(431 834)
	VALEUR NETTE	13 357 323	12 435 237

Le poste « stocks et en-cours » se décompose comment suit par entité du groupe:

	TOTAL	AUS	FR	GМВН	J2 US	UK
Marchandises	13 868 917	1 463 229	5 773 154	1 108 670	2 027 143	3 496 721
Dépréciation	(511 594)	(26 079)	(184 552)	(43 606)	(112 001)	(145 356)
VALEUR NETTE	13 357 323	1 437 150	5 588 602	1 065 064	1 915 142	3 351 365

Le poste « dépréciation des stocks » a évolué comme suit :

	31/12/2014	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2015
Dépréciation	(431 834)	(407 178)	337 382	(9 964)	(511 594)

Les dépréciations du stock sont constatées en résultat opérationnel.

4.6. Clients et comptes rattachés

		31/12/2015	31/12/2014
Valeur brute		13 099 704	10 809 433
Dépréciation		(259 783)	(353 189)
	VALEUR NETTE	12 839 921	10 456 244

Le poste « dépréciation des clients et comptes rattachés » a évolué comme suit :

	31/12/2014	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2015
Dépréciation	(353 189)	(39 864)	150 561	(17 291)	(259 783)

A l'exception de celles qui présentent un caractère douteux, les créances clients ont une date d'échéance inférieure à un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients est la valeur comptable des créances. Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont constatées en résultat opérationnel.

Le poste « clients et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	AUS	FR	GMBH	J2 US	UK
Clients et comptes rattachés	12 822 153	1 602 880	4 048 361	759 111	3 905 561	2 506 240
Clients douteux	277 551		21 749	84 597		171 205
Valeur brute	13 099 704	1 602 880	4 070 110	843 708	3 905 561	2 677 445
Dépréciation	(259 783)	(18 292)	(18 308)	(72 369)	(5 491)	(145 323)
VALEUR NETTE	12 839 921	1 584 588	4 051 802	771 339	3 900 070	2 532 122

4.7. Créances et comptes de régularisation

	31/12/2015	31/12/2014
Etat	1 305 960	1 202 367
Fournisseurs débiteurs	12 817	11 264
Fournisseurs avoirs à recevoir	96 457	38 854
Avances fournisseurs	50 173	11 580
Charges constatées d'avance	448 902	203 636
TOTAL	1 914 309	1 467 701

4.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Chèques et effets à l'encaissement	0	28 230
Comptes bancaires	9 123 681	4 497 108
Caisses	4 411	3 307
TOTAL	9 128 092	4 528 645

4.9. Capitaux propres

Les capitaux propres incluent les capitaux propres part du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle tels que présentés au bilan. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers en page 40.

Les capitaux propres du groupe ne sont soumis à aucune exigence imposée par des tiers.

Les programmes de rachat d'actions propres mis en place sont décrits au paragraphe 5.9 de l'annexe.

4.10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Réévaluation	Variation taux de change	31/12/2015
Engagements de retraite (1)	326 995	39 120		(20 279)		345 836
Garantie clients (2)	739 285	663 436	(532 065)		9 820	880 476
Autres provisions pour risques (3)	0	91 953				91 953
TOTAL	1 066 280	794 509	(532 065)	(20 279)	9 820	1 318 265

(1) Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité. Dans le cas d'un départ en retraite à l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année 2015 sont les suivantes :

-	Taux de mortalité	TD/TV 2011-2013
-	Taux d'actualisation	2,0%
-	Taux d'évolution des salaires	1,5%
-	Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans
-	Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans
-	Taux de turnover	1,9%
-	Taux de charges sociales patronales	47,1%

Il convient de préciser que la sensibilité de la provision pour engagement de retraite au taux d'actualisation est faible comme présenté ci-après :

Taux d'actualisation	1,75%	2,00%	2,25%
Engagements de retraite	359 967	345 836	332 367

Au titre de l'exercice 2015, le coût des services rendus s'élève à 33 561 euros et le coût de l'actualisation à 5 559 euros. Les gains actuariels s'élèvent à 20 279 euros et sont reconnus en autres éléments du résultat global.

(2) Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

(3) Autres provisions pour risques

Litiges

Il n'a pas été constaté de provision relative aux deux procédures prud'homales en cours au 31 décembre 2015.

Concernant la première affaire, en date du 24 janvier 2014, l'ancien dirigeant a engagé une procédure d'appel suite au jugement de première instance rendu en sa faveur par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013 et pris en charge dans les comptes au 31 décembre 2013. Cette procédure n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. La société a donc maintenu la position prise lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et n'a pas constaté de provision complémentaire.

En ce qui concerne la seconde procédure, en date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

Autres provisions pour risques

La dotation de la période correspond à une provision pour risque de retours de marchandises.

4.11. Emprunts, dettes financières non courants et courants

La répartition des emprunts et dettes financières non courants et courants par échéance est la suivante au 31 décembre 2015 :

	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Emprunts	3 579 422	1 339 852	2 239 570	
Concours bancaires courants	1 480 895	1 480 895		
TOTA	L 5 060 317	2 820 747	2 239 570	

Dans le cadre de l'acquisition de J2 en 2013, la société a bénéficié de deux prêts bancaires et d'un contrat de développement participatif auprès de BPI France (ex OSEO) en euros à taux d'intérêts fixes compris entre 2,10% et 2,40%, avec une échéance maximale fixée à 2019 et faisant l'objet de covenants bancaires présentés en note 5.1.

Le groupe estime qu'il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

4.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	AUS	FR	GMBH	J2 USA	UK
Fournisseurs et comptes rattachés	11 559 506	230 672	10 352 170	194 298	204 152	578 214
TOTAL	11 559 506	230 672	10 352 170	194 298	204 152	578 214

4.13. Dettes et comptes de régularisation

		31/12/2015	31/12/2014
Dettes fiscales et sociales		3 457 779	3 310 624
Avances clients		3 845	24 130
Produits constatés d'avance		1 448 198	813 489
Clients créditeurs		77 152	89 968
Avoirs à établir		16 902	17 261
Autres créditeurs		6 164	107 749
	TOTAL	5 010 040	4 363 221

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

4.14. Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Les zones géographiques ont été définies en regroupant des entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires : zone France, zone Europe, zone USA et Australie suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems en date du 2 janvier 2013.

4.14.1. Résultats par secteurs d'activité

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées comme défini au 4.14. :

	2015			2014				
K€	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	24 646	30 338	21 868	76 852	21 863	24 974	17 040	63 877
Résultat opérationnel	5 452	2 275	1 495	9 222	4 155	1 983	580	6 718
Résultat net consolidé	4 300	1 747	1 153	7 200	2 659	1 489	692	4 840

4.14.2. Ventilation géographique

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé par pays de destination de la vente est le suivant :

K€		31/12/2015	31/12/2014
France		20 597	18 316
Grande Bretagne		20 378	17 443
Allemagne		5 790	5 030
Autres Etats de la CEE		5 068	3 416
USA		13 942	10 989
Australie		7 581	6 062
Autres états hors CEE		3 495	2 621
	TOTAL	76 851	63 877

4.15. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

		31/12/2015	31/12/2014
Redevances et brevets		(454 720)	(355 684)
Pertes sur créances clients		(208 010)	(11 934)
Autres charges d'exploitation		(6 896)	(3 630)
Autres produits d'exploitation		20 528	14 160
	TOTAL	(649 098)	(357 088)

Les redevances correspondent à des montants liés aux ventes de produits J2.

4.16. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des éléments suivants :

		31/12/2015	31/12/2014
V.N.C. des immobilisations cédées			(374)
Indemnités (litiges)			(55 220)
Amendes et pénalités			(495)
Amortissements dérogatoires			
Autres charges opérationnelles		(320)	(6 068)
Cessions d'immobilisations			
Autres produits opérationnels		708 635	49 726
	TOTAL	708 315	(12 430)

Le poste « autres produits opérationnels » inclut la somme de 643 K€ correspondant à la participation financière d'un fournisseur aux coûts liés à la mise au point, aux tests, au déverminage et au lancement d'un produit.

4.17. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et charges assimilées	(167 822)	(181 342)
Coût de l'endettement financier net	(167 822)	(181 342)
Autres produits financiers	2 573 743	1 487 723
Autres charges financières	(1 733 185)	(928 567)
	RESULTAT FINANCIER 672 736	377 814

Les autres produits financiers et les autres charges financières comprennent respectivement les différences de change négatives et positives et 157 320 € correspondant au produit de juste valeur des couvertures de change à la clôture de l'exercice.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited, la société bénéficie désormais d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre l'euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

4.18. Impôts sur les résultats

La ventilation des impôts au compte de résultat est la suivante :

		31/12/2015	31/12/2014
Impôts exigibles		(3 379 388)	(2 685 247)
Impôts différés		684 463	429 407
	TOTAL	(2 694 925)	(2 255 840)

La ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014	
Actifs d'impôts différés liés aux écarts temporaires	101 186	54 967	
Actifs d'impôts différés liés aux retraitements (1)	299 424	282 711	
Actifs d'impôts différés liés à la juste valeur	0	0	
Actifs d'impôts différés	400 610	337 678	
Passifs d'impôts différés sur provisions	(59 824)	(115 619)	
Passifs d'impôts différés sur incorporels	(806 930)	(1 355 541)	
Passifs d'impôts différés liés à la juste valeur	(72 787)	(18 622)	
Passifs d'impôts différés	(939 541)	(1 489 782)	
Montant net	(538 931)	(1 152 104)	

⁽¹⁾ Dont impôts différés relatifs à la marge sur stock : 180.353 € et à l'engagement de retraite : 119.071 €

Au 31 décembre 2015, l'entité américaine du groupe (J2 Retail Systems Inc) présente des déficits fiscaux cumulés d'environ K\$ 1 600 (récupérés de AURES USA Inc suite à la fusion) qui n'ont pas été activés dans les comptes.

La filiale américaine étant résidente fiscale britannique, les déficits générés par J2 Retail Systems Inc ont été imputés sur des bénéfices précédemment taxés en Grande Bretagne et ne pourront être réimputés que sur les seuls bénéfices générés et taxables aux Etats-Unis au regard de l'impôt sur les sociétés.

4.19. Preuve d'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, la charge d'impôt théorique du Groupe calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable en 2015,
- d'autre part, la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

K€	TOTAL	J2 Inc	J2 Pty	FR	GMBH	UK
Résultat consolidé avant impôt	9 895	1 186	515	5 880	879	1 435
Charge d'impôt théorique	3 407	408	177	2 025	303	494
En %	34,43%					
Incidence des charges et produits non imposables	40	22	4	(37)	6	45
Ecarts temporaires	(29)		(36)	7		
Imposition à taux différencié	(641)	82	(28)	(414)*	(48)	(233)
Utilisation des déficits antérieurs	(82)	(82)				
IMPOTS ET TAUX EFFECTIFS	2 695 <i>27,24%</i>	431	117	1 580	260	307

^(*) Impact du changement de taux dans le cadre de la détermination des impôts différés passifs cf note 3.1

4.20. Résultat par action

Au 31 décembre 2015, le capital de la société AURES Technologies était divisé en 1 000 000 actions et la société détenait 8 703 actions propres (note 5.9).

Le résultat consolidé au 31 décembre 2015 part du groupe s'élevant à 7 138 230 €, le résultat consolidé par action est de 7,20€.

Le résultat dilué par action est égal à 7,20 €. Il n'existe pas d'action potentiellement dilutive.

4.21. Transactions entre parties liées

Le groupe a réalisé les transactions suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014	
€	SCI CABOU	SCI CABOU	
Charges externes (loyers et assurances)	194 4	97 197 908	
Impôts et taxes	28 642		
Fournisseurs et comptes rattachés		0 0	

La SCI CABOU a un dirigeant commun avec la société AURES Technologies S.A.

Les rémunérations inscrites en charges pour les dirigeants au cours de l'exercice figurent au point 5.8.

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

		31/12/2015	31/12/2014
Achat à terme de devises		6 833 854	3 985 730
Nantissement de fonds de commerce		5 060 000	5 060 000
	TOTAL	11 893 854	9 045 730

Achat à terme de devises

Au 31 décembre 2015, le montant des contrats à terme souscrits s'élève à 7 770 K\$ dont 1 324 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Le solde de ces contrats couvre des engagements d'achats de marchandises pris au 31 décembre 2015.

Le cours moyen des couvertures détenues au 31 décembre 2015 est de 1 EUR = 1.1370 USD.

Les contrats d'achat à terme de devises font l'objet d'une valorisation dans les comptes à leur juste valeur et sont comptabilisés en actifs financiers pour 281 K€ au 31 décembre 2015.

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5 060 000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF: inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 1,5

Ces ratios sont respectés.

5.2. Effectifs			
5.2. Effectifs			

Les effectifs du Groupe AURES Technologies au 31 décembre 2015 s'élèvent à 102,1 personnes :

		31/12/2015	31/12/2014
Encadrement		24,3	24,8
Employé		77,8	71,5
	TOTAL	102,1	96,3

5.3. Participation et intéressement des salariés

Aucune des sociétés du groupe n'est soumise à l'obligation de mise en place d'un accord d'intéressement ou d'un accord de participation. L'effectif minimum déclenchant l'obligation de mise en place d'un accord de participation n'est pas atteint en date de clôture.

L'accord d'intéressement mis en place en date du 15 mai 2012, à titre facultatif, par la société AURES Technologies S.A. est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 n'incluent pas de montant relatif à l'intéressement au titre de l'exercice 2015.

5.4. Compte personnel de formation

Au 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF).

Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (4 573 heures acquises par les salariés au 31 décembre 2014) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

5.5. Honoraires d'audit

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2015 et 2014 pour le commissariat aux comptes et la certification des comptes annuels et consolidés sont les suivants :

	2015						
En K€	PwC		FM Rich		Autres *		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Total
Honoraires d'audit - Emetteur	75,0	56%	75,0	99%			150,0
Honoraires d'audit - Filiales intégrées globalement	50,0	38%			37,0	100%	87,0
Sous - total audit	125,0	94%	75,0	99%	37,0	100%	237,0
Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Emetteur	1,0	1%	1,0	1%			2,0
Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Filiales intégrées globalement	7,0	5%					7,0
Sous-total Diligence directement liées à la mission	8,0	6%	1,0	1%			9,0
Total	133,0	100%	76,0	100%	37,0	100%	246,0

				2014			
En K€	PwC		FM Richard et associés		Autres *		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Total
Honoraires d'audit - Emetteur	45,0	98%	45,0	98%			90,0
Honoraires d'audit - Filiales intégrées globalement					78,0	100%	78,0
Sous - total audit	45,0	98%	45,0	98%	78,0	100%	168.0
Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Emetteur Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Filiales intégrées globalement	1,0	2%	1,0	2%			2,0
Sous-total Diligence directement liées à la mission	1,0	2%	1,0	2%			2,0
Total	46,0	100%	46,0	100%	78,0	100%	170,0

^{*} Les honoraires d'audit « autres » concernent les honoraires facturés par les auditeurs locaux des filiales étrangères, non affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes.

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes.

Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes.

A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 20 avril 2016.

5.7. Dirigeants

La rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AURES Technologies s'est élevée à 691 891 €.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pensions ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

5.8. Actions propres

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place par le conseil d'administration suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015.

Les actions détenues dans le cadre de l'ensemble des programmes de rachat d'actions engagés par la société sont :

	31/12/2015			31/12/2014		
Comptes	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
Animation	699	66,14	46 234	361	46,48	16 779
Actions Propres	8 004	20,46	163 741	8 004	20,46	163 741
TOTAL	8 703		209 975	8 365		180 520

Dans le cadre de son programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2015:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	2 590	63,27€	0,26%
Nombre d'actions cédées	2 252	59,69€	0,23%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2015	699	66,14 €	0,07%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2015	8 004	20,46 €	0,80%

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015 est de 209 974,90 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 est de 565 990,90 €.

COMPTES ANNUELS

Notes	Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2015	31/12/2014
	Capital souscrit non appelé				
1.1/1.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	854 775	636 207	218 567	287 780
	Fonds commercial				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours	50 095		50 095	58 438
	Avances et acomptes				
1.2/1.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	348 609	238 588	110 020	134 005
	Installations techniques, matériel, outillage	36 974	32 023	4 952	5 562
	Autres	207 014	167 604	39 410	43 186
	Immobilisations corporelles en cours	14 748		14 748	
	Avances et acomptes				
1.3/1.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Titres de participations	7 921 435		7 921 435	7 921 435
	Créances rattachées à des participations				1 257 327
	Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	291 020	775	290 245	273 914
	ACTIF IMMOBILISE	9 724 670	1 075 198	8 649 472	9 981 648
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
1.5	Marchandises	5 773 154	184 552	5 588 602	5 001 569
	Avances et acomptes versés sur commandes	50 173		50 173	11 580
1.6	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	14 465 213	18 308	14 446 905	11 684 854
	Autres	233 994		233 994	189 669
	Capital souscrit et appelé, non versé				
1.9	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres	163 741		163 741	163 741
	Autres titres				
	Instruments de trésorerie				
1.9	Disponibilités	3 782 424		3 782 424	790 898
1.10	Charges constatées d'avance	253 645		253 645	94 214
	ACTIF CIRCULANT	24 722 344	202 860	24 519 484	17 936 525
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
2.6	Ecarts de conversion actif	48 126		48 126	73 741

Notes	Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
2.1	Capital		1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserve légale		100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		1 500 000	1 500 000
	Report à nouveau		7 922 778	5 433 529
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		5 897 821	3 976 156
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées		108 438	72 312
2.2		CAPITAUX PROPRES	16 529 037	12 081 996
	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		AUTRES FONDS PROPRES		
	Provisions pour risques		311 339	372 812
	Provisions pour charges			
2.3		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	311 339	372 812
	DETTES FINANCIERES	LI CHARGES		
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des			
	établissements de crédit		3 582 670	4 904 472
	Emprunts et dettes financières divers		510	13 621
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 845	24 130
	,			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 320 724	7 173 838
	Dettes fiscales et sociales		1 841 747	2 626 486
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		88 401	101 060
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance		473 490	430 001
2.4		DETTES	16 311 388	15 273 608
2.6.	Ecarts de conversion passif		65 318	263 497
		TOTAL GENERAL	33 217 082	27 991 914

Notes	Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
	Ventes de marchandises	20 021 602	38 144 278	58 165 881	50 494 955
	Production vendue de biens				
	Production vendue de services	575 364	123 716	699 080	688 843
3.1	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	20 596 966	38 267 994	58 864 961	51 183 799
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	2			
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transf	ert de charges		500 133	488 810
	Autres produits			1 304 484	1 082 868
		PRODUITS D'E	XPLOITATION	60 669 578	52 755 477
	Achats de marchandises (y compris droits de dou	iane)		47 346 630	40 486 375
	Variation de stock (marchandises)			(606 746)	(697 695)
	Achats de matières premières et autres approvisi	onnements (et dr	oits de douane)	25 502	36 256
	Variation de stock (matières premières et approv	visionnements)			
	Autres achats et charges externes			2 485 341	2 533 560
	Impôts, taxes et versements assimilés			367 130	375 892
	Salaires et traitements			3 284 017	2 981 436
3.2	Charges sociales			1 521 283	1 466 155
	DOTATIONS D'EXPLOITATION				
	Sur immobilisations: dotations aux amortissemen	atc		203 081	182 752
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions	11.5		203 081	102 /32
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			193 180	185 986
	Pour risques et charges: dotations aux provisions	•		263 213	299 071
	Autres charges	,		62 031	34 608
	Autres charges	CHARGES D	'EXPLOITATION	55 144 662	47 884 396
			EXPLOITATION	5 524 916	4 871 081
	QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES		EXI LOTTATION	332.320	. 0, 1 001
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	PRODUITS FINANCIERS				
	Produits financiers de participations			1 472 236	550 206
	Produits des autres valeurs mobilières et créance	s de l'actif immob	oilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés			4 958	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			73 853	801 571
	Différences positives de change	_		1 821 592	537 961
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières o	<u> </u>			
4			JITS FINANCIERS	3 372 639	1 889 738
	Dotations financières aux amortissements et prov	visions		48 901	73 853
	Intérêts et charges assimilées			105 088	131 457
	Différences négatives de change			1 277 958	632 602
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières				
4			ES FINANCIERES	1 431 946	837 912
4		RESULT	AT FINANCIER	1 940 693	1 051 826
	RESUI	LTAT COURANT A	VANT IMPOTS	7 465 609	5 922 907

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)

Notes	Rubriques		31/12/2014	31/12/2014
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		675 638	49 726
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 551	26 396
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
5		PRODUITS EXCEPTIONNELS	688 189	76 122
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		98	26 263
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 077	35 901
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et pro-	visions	36 126	35 838
5		CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 302	98 003
5		RESULTAT EXCEPTIONNEL	650 887	(21 881)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
6	Impôts sur les bénéfices		2 218 675	1 924 871
		TOTAL DES PRODUITS	64 730 406	54 721 337
		TOTAL DES CHARGES	58 832 585	50 745 181
		BENEFICE OU PERTE	5 897 821	3 976 156

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2015, la société a continué à réduire l'utilisation des couvertures de change du fait de l'existence d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 incluent ces transactions intragroupes dont le montant s'élève à 34 millions d'euros contre 29 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

EVENEMENTS POST CLOTURE

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 20 avril 2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2015 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Le total du bilan avant répartition est de 33 217 082 € et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de 5 897 821 €.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général (règlement de l'ANC N°2014-03 du 5-6-2014 relatif au Plan Comptable Général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN

1. Notes sur le bilan actif

1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et développement.

Ces derniers sont intégrés, s'il y a lieu, par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue:

-	Installations techniques matériel et outillage	1 à 5 ans
-	Installations générales, agencements	2 à 10 ans
-	Matériel de transport	4 à 5 ans
-	Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
-	Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

1.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements, titres de participation et créances rattachées ainsi que des actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La valeur brute des titres de participation correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société.

Une dépréciation des titres de participation est déterminée par différence entre leur valeur brute et leur valeur actuelle prenant en compte la quote-part de situation nette comptable, les plus-values latentes sur immobilisations et les perspectives de rentabilité.

Les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2015 est 65,034 €, et, est inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte animation.

En conséquence, une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

L'inventaire des actions propres figurant en immobilisations financières au 31 décembre 2015 est le suivant :

Co.	mpte	Nombre de titres	Prix de revient unitaire	Prix de revient total	Dépréciation
Animation		699	66,14	46 234	775

1.4. Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations et amortissements sont détaillés dans les tableaux figurant ci-après.

Mouvements relatifs aux immobilisations

Acquisitions

Rubriques	31/12/2014	Réévaluation	Acquisitions, apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	821 550		167 844
Constructions installations générales, agencements, aménagements	348 609		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 296		1 742
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	14 826		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	225 531		12 209
Immobilisations corporelles en cours			14 748
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	628 261		28 699
Titres de participations et	9 178 765		
créances rattachées	9 1/6 /03		
Prêts et autres immobilisations financières	274 026		315 297
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 452 791		315 297
TOTAL GENERAL	10 902 600		511 839

Cessions

Rubriques	Virement	Cession	31/12/2015
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 524		904 870
Constructions, installations générales, agencements			348 609
Installations techniques, matériel et outillages industriels		4 063	36 974
Installations générales, agencements divers			
Matériel de transport		706	14 120
Matériel de bureau, informatique, mobilier		44 846	192 894
Immobilisations corporelles en cours			14 748
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		49 615	607 345
Titres de participations et créances rattachées		1 257 330(*)	7 921 435
Prêts et autres immobilisations financières		298 303	291 020
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 555 633	8 212 455
TOTAL GENERAL	84 524	1 605 245	9 724 670

^(*) Le mouvement correspond aux remboursements d'encours aux filiales intervenus sur l'exercice.

Mouvements relatifs aux amortissements

Rubriques	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 332	160 876		636 207
Constructions installations générales, agencements, aménagements	214 604	23 985		238 588
Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 734	2 352	4 063	32 023
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	14 826		706	14 120
Matériel de bureau et informatique, mobilier	182 345	15 869	44 730	153 484
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	445 508	42 206	49 499	438 215
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112	775	112	775
TOTAL GENERAL	920 952	203 857	49 611	1 075 197

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré".

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche liés à l'achat.

Une dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau figurant ci-après :

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Marchandises	5 166 409	606 746		5 773 154
Dépréciation	(164 840)	184 552	164 840	(184 552)
VALEUR NETTE	5 001 569			5 588 602

1.6. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

L'état des créances au 31 décembre 2015 est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients et comptes rattachés	14 443 464	11 675 992
Clients douteux ou litigieux	21 749	54 573
Dépréciation	(18 308)	(45 711)
VALEUR NETTE	14 446 905	11 684 854

L'état des échéances des créances est détaillé dans le tableau figurant ci-après :

Etat des créances par échéance

		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières		291 020		291 020
Clients douteux ou litigieux		21 749		21 749
Autres créances clients		14 443 464	14 443 464	
Personnel et comptes rattachés		3 524		3 524
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		7 400	7 400	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		61 206	61 206	
Etat, autres collectivités : divers		50 089	50 089	
Débiteurs divers		111 774	109 274	2 500
Charges constatées d'avance		253 645	253 645	
	TOTAL GENERAL	15 243 872	14 925 078	318 794

1.7. Produits à recevoir

L'état des produits à recevoir par poste du bilan au 31 décembre 2015 est le suivant :

Nature des produits		Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir		96 457
	TOTAL	96 457

1.8. Créances représentées par des effets de commerce

L'état des créances représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2015 est le suivant :

Poste		Montant
Créances clients et comptes rattachés		184 560
Disponibilités		0
	TOTAL	184 560

1.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque le cours moyen du mois de clôture est inférieur au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

.

L'inventaire des disponibilités et valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015 figure dans le tableau ci-après :

	31/12/2015	31/12/2014
Disponibilités en euros	2 181 699	717 566
Disponibilités en USD converties au taux de clôture	1 600 725	73 332
VMP (actions propres)	163 741	163 741
TOTAL	3 946 165	954 639

Le cours moyen des actions du mois de décembre 2015 est 65,034 €, et, est supérieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte des actions propres détenues au 31 décembre 2015. Aucun gain latent n'est comptabilisé.

1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance dont le détail figure ci-dessous ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

Charges constatées d'avance	Dat	e		Montant	
Libellé	Pério	Période		Financier	Exceptionnel
Locations	01/01/2016	03/12/2016	12 502		
Entretien et réparations	01/01/2016	31/01/2016	5 262		
Maintenance informatique	01/01/2016	12/03/2017	39 655		
Primes d'assurance	01/01/2016	31/12/2016	9 414		
Documentation	01/01/2016	16/03/2017	2 646		
Honoraires	01/01/2016	31/12/2016	17 080		
Publicité	01/01/2016	25/01/2017	163 499		
Voyages et déplacements	01/01/2016	19/02/2016	926		
Frais postaux et télécommunications	01/01/2016	31/01/2016	1 970		
Divers	01/01/2016	31/01/2016	74		
Redevance brevets licences	01/01/2016	03/07/2016	617		
TOTAL GENERAL			253 645		

2. Notes sur le bilan passif

2.1. Capital social

Le montant du capital social est de 1 000 000 €. Il est composé de 1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice.

2.2. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est la suivante :

	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Distribution de Dividendes	Résultat 2015	Autres variations	31/12/2015
Capital	1 000 000					1 000 000
Réserve légale	100 000					100 000
Autres réserves	1 500 000					1 500 000
Report à nouveau	5 433 529	3 976 156	(1 486 907)			7 922 778
Résultat de l'exercice	3 976 156	(3 976 156)		5 897 821		5 897 821
Provisions réglementées	72 312				36 126	108 438
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 081 996		(1 486 907)	5 897 821	36 126	16 529 037

Provisions réglementées

	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Amortissements dérogatoires	72 312	36 126		108 438
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	72 312	36 126		108 438

2.3. Provisions

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

Mouvements relatifs aux provisions

				Dont reprises	
Rubriques	31/12/2014	Dotations	Reprises	pour utilisation	31/12/2015
Provision pour garanties	299 071	263 213	299 071	0	263 213
Provision pour pertes de change	73 741	48 126	73 741	0	48 126
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	372 812	311 339	372 812	0	311 339

Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

Provision pour litiges

Il n'a pas été constaté de provision relative aux deux procédures prud'homales en cours au 31 décembre 2015.

Concernant la première affaire, en date du 24 janvier 2014, l'ancien dirigeant a engagé une procédure d'appel suite au jugement de première instance rendu en sa faveur par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013 et pris en charge dans les comptes au 31 décembre 2013. Cette procédure n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. La société a donc maintenu la position prise lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et n'a pas constaté de provision complémentaire.

En ce qui concerne la seconde procédure, en date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes. Le jugement rendu le 12 avril 2016 par le Conseil de Prud'hommes d'Evry a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes. A ce jour nous n'avons pas connaissance de l'interjection d'appel.

2.4. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31 décembre 2015 est le suivant :

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	3 758	3 758		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	3 578 912	1 339 342	2 239 569	
Emprunts et dettes financières divers	510	510		
Avances et acomptes reçus	3 845	3 845		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 320 724	10 320 724		
Personnel et comptes rattachés	726 687	726 687		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	695 562	695 562		
Etat : impôt sur les bénéfices	400 453	400 453		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	646	646		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	18 399	18 399		
Autres dettes	88 401	88 401		
Produits constatés d'avance	473 490	242 918	230 572	
TOTAL GENERAL	16 311 388	13 841 246	2 470 142	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 319 564			

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer par poste du bilan au 31 décembre 2015 est le suivant :

Nature des charges		Montant
Dettes fournisseurs		2 731 648
Dettes fiscales et sociales		992 617
Intérêts courus		4 268
	TOTAL	3 728 533

2.6. Ecarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ou au cours de couverture pour les opérations en dollar US concernées par ces couvertures.

Les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de couverture lorsqu'elles font l'objet de contrats d'achat à terme de devises et au cours de fin d'exercice pour les autres.

Pour les dettes enregistrées au cours du jour, les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif et passif.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

En ce qui concerne les comptes bancaires courants et les caisses en devises, les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

Le détail des écarts de conversion figure dans le tableau ci-après :

Nature des écarts		Actif	Provision pour perte	Passif
		Perte latente	de change	Gain latent
Créances		47 967	47 967	45 329
Dettes d'exploitation		159	159	19 989
	TOTAL	48 126	48 126	65 318

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3. Résultat d'exploitation

3.1. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante au 31 décembre 2015 :

Zone géographique	2015	2014	% Variation
France	20 596 966	18 316 103	12.5%
U.E.	22 738 194	18 046 656	26.0%
Export	15 529 801	14 821 040	4.8%
TOTAL	58 864 961	51 183 799	15.0%

3.2. C.I.C.E.

Le CICE a été enregistré en réduction des frais de personnel, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation Comptable de février 2013.

Le montant comptabilisé en 2015 est de 50 089 €.

Le CICE 2015 sera imputé sur l'impôt dû au moment de la liquidation de mai 2016.

Le CICE 2014 d'un montant de 49 787€ a été imputé sur l'impôt dû lors de sa liquidation en mai 2015.

Ce montant a été affecté en totalité à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

4. Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers au 31 décembre 2015 est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour risque de change	(48 126)	(73 741)
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(775)	(112)
Intérêts des emprunts et découverts	(105 088)	(131 457)
Pertes de change	(1 277 958)	(632 602)
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(1 431 946)	(837 912)
Revenus des titres de participation	1 470 086	549 400
Intérêts sur créances rattachées à des participations	2 150	806
Autres produits financiers	4 958	0
Provision pour risque de change	73 741	34 266
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	112	767 305
Gains de change	1 821 592	537 961
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 372 639	1 889 738
RESULTAT FINANCIER	1 940 693	1 051 826

5. Résultat exceptionnel

Le détail des charges et produits exceptionnels au 31 décembre 2015 est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Mali sur rachat d'actions propres	(961)	(381)
Amortissements dérogatoires	(36 126)	(35 838)
Amendes et pénalités non déductibles	(906)	(495)
Autres charges exceptionnelles	691	(61 288)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(37 302)	(98 003)
Boni sur cession d'actions propres	12 551	26 396
Autres produits exceptionnels	675 638	49 726
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	688 199	76 122
RESULTAT EXCEPTIONNEL	650 887	(21 881)

Le poste « autres produits exceptionnels » inclut la somme de 643 K€ correspondant à la participation financière d'un fournisseur aux coûts liés à la mise au point, aux tests, au déverminage et au lancement d'un produit. Le solde correspond à des dettes prescrites dans le cadre de la loi 2008-561 du 17 juin 2008.

6. Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition		Résultat		Résultat net
		avant impôt	Impôt dû	après impôt
Résultat courant		7 465 609	(2 040 754)	5 424 855
Résultat exceptionnel à court terme		650 887	(177 921)	472 966
	RESULTAT COMPTABLE	8 116 496	(2 218 675)	5 897 821

Accroissement et allégement de la dette future d'impôts

		31/12/2015	31/12/2014
IMPOT DU SUR :			
A réintégrer ultérieurement : Ecarts de conversion		48 126	73 741
actif			
	TOTAL ACCROISSEMENTS	48 126	73 741
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :			
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'anno	ée suivante) :		
Provisions et charges à payer		127 397	165 109
A déduire ultérieurement :			
Autres Ecarts de conversion passif		65 318	263 497
	TOTAL ALLEGEMENTS	192 715	428 606
SITUAT	TION FISCALE DIFFEREE NETTE	144 589	354 865

AUTRES INFORMATIONS

7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées

7.1. Liste des filiales et participations

La société AURES Technologies S.A. est la société mère du groupe consolidé AURES.

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social	AURES Technologies Ltd	Aures Technologies GmbH	J2 Systems Technology Ltd
	Runcorn, GB	Furstenfelbruck, DE	Warrington, GB
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 1 576 929	669 650 €	£ 35 225
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0€	0€	0€
Chiffre d'affaires	£ 16 647 405	7 597 414 €	£0
Résultat	£ 850 132	621 673 €	£0

Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social	J2 Retail System Ltd	J2 Retail Systems Pty	J2 Retail Systems Inc	
	Warrington, GB	Mortdale, AUS	Irvine CA, USA	
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000	
Capitaux propres autres que le capital	£ 3 461 860	AUS \$ 2 296 126	\$(2 348 260)	
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %	
Valeur brute des titres	0€	0€	0€	
Valeur nette des titres	0€	0€	0€	
Prêts, avances	0€	0€	0€	
Chiffre d'affaires	£0	AUS \$ 11 212 065	\$ 15 833 640	
Résultat	£0	AUS \$ 563 024	\$ 763 787	

7.2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant conc	ernant les entreprises	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce		
	liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation			
Autres participations	7 921 435				
Créances rattachées à des participations	0				
Créances clients et comptes rattachés	10 395 104				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 338				
Produits de participation	1 470 086				
Autres produits financiers	2 150				

8. Engagements hors bilan

Engagements donnés							
		Au profit de					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres	Autres	
					entreprises liées		
Achats à terme de devises	6 833 854					6 833 854	
Engagement de retraite	345 836					345 836	
Nantissement du fonds de commerce	5 060 000					5 060 000	
TOTAL	12 239 690					12 239 690	

Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, AURES Technologies S.A. souscrit des contrats de change à terme de devises.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements d'achat à terme sur le dollar, à horizon de six mois ou un an.

Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19 révisée. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année 2015 sont les suivantes :

-	Taux de mortalité	TD/TV 2011-2013
-	Taux d'actualisation	2,0%
-	Taux d'évolution des salaires	1,5%
-	Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans
-	Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans
-	Taux de turnover	1,9%
-	Taux de charges sociales patronales	47,1%

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5.060.000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF : inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 1,5

Ces ratios sont présentés sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre 2015 et sont respectés.

9. Stock-options

Il n'existe pas de plan de stock option à la clôture de l'exercice 2015.

10. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 691 891 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (618 331 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014).

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

11. Ventilation de l'effectif moyen

31/12/2015			31/12/2014		
Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition Personnel salarié		Personnel à disposition	
		de l'entreprise		de l'entreprise	
Cadres	19,34	0,00	18,16	0,00	
Employés	25,94	1,60	27,36	0,72	
TOTAL	45,28	1,60	45,52	0,72	

12. Compte personnel de formation

Au 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF).

Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (4 573 heures acquises par les salariés au 31 décembre 2014) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

RUBRIQUES	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	5 898	3 976
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions	178	(579)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	6 076	3 397
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	(600)	(648)
Créances	(2 845)	(3 808)
Dettes	2 041	1 840
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	4 672	781
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	1 128	1 392
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	1 128	1 392
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 487)	
Remboursements d'emprunts	(1 320)	(860)
Avance et remboursement lignes trésorerie Valeurs Mobilières de Placement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	(2 807)	(860)
Incidence des variations de cours des devises (4)		
Variations de trésorerie (A) = $(1) + (2) + (3) + (4)$	2 994	1 313
Trésorerie d'ouverture (B)*	949	(364)
Trésorerie de clôture (C)*	3 942	949

^{*} La trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture incluent les actions propres pour un montant de 163K€.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	58 864 961	51 183 799	30 453 095	29 086 790	27 947 350
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	8 287 011	5 388 147	2 361 531	3 320 809	3 592 640
Impôts sur les bénéfices	2 218 675	1 924 871	750 132	665 324	857 205
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	170 515	(512 880)	34 656	601 266	643 222
Résultat net	5 897 821	3 976 156	1 576 743	2 054 219	2 092 213
Résultat distribué	1 486 907	0	0	989 495	2 279 318
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot amortissements, provisions	6.07	3.46	1. 61	2.66	2.74
Résultat après impôt, participation					
dot. amortissements et provisions	5.90	3.98	1.58	2.05	2.09
Dividende attribué	1.50	0	0	1.00	2.30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	46.88	46.24	44.10	44.52	43.62
Masse salariale	3 284 017	2 981 436	2 751 927	2 707 241	2 699 618
Sommes versées en avantages sociaux					
(sécurité sociale, œuvres sociales)	1 521 283	1 466 155	1 236 436	1 422 896	1 217 941

1. Responsable du rapport financier annuel

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

2. Déclaration du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES

1, place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)
Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
32 Rue du Bois Chaland
CE 2937 – LISSES
91029 EVRY Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AURES TECHNOLOGIES SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.2.2, 1.3.1, et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes annexes 1.2.2, 1.3.1, 4.1 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES

1, place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires AURES TECHNOLOGIES SA 32, rue du Bois Chaland CE 2937 – LISSES 91029 EVRY Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AURES TECHNOLOGIES SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux autres que le Président Directeur Général.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 3

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine

F.-M. RICHARD ET ASSOCIES

1, place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires AURES TECHNOLOGIES SA 32 Rue du Bois Chaland 91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015) - Page 2

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial au profit de la SCI CABOU.

Personnes concernées:

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Cabou et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet :

La SCI Cabou s'est engagée à louer à la société Aures Technologies S.A. , dans le cadre d'un bail commercial, des aires de bureaux et stockages situées 32, rue du Bois Chaland à Lisses.

Modalités:

Par une délibération en date du 10 avril 2010, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement d'un bail pour les locaux utilisés par la société, situés au 32, rue du Bois Chaland 91090 LISSES, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

Les montants pris en charge en 2015 par votre société se sont élevés à 223 139 € et se décomposent ainsi :

Loyers annuels révisés

194 497 €

Impôts fonciers 28 642 €

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine

F.-M. RICHARD & Associés 1 place d'Estienne d'Orves 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires AURES TECHNOLOGIES SA 32 Rue du Bois Chaland 91090 LISSES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AURES TECHNOLOGIES SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration - Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : le rapport du Président du conseil d'administration n'explique pas les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas se référer aux dispositions d'un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FM RICHARD ET ASSOCIES

Pierre Marty

Henri Rabourdin